

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 243 d'Août 2014

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE

ou BP 46

48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsa.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsa.org/48/>

Se syndiquer ? Une nécessité ... !

A celles et ceux qui s'interrogeraient sur la nécessité de se syndiquer ... au **SE-UNSA** ?

Nouveaux rythmes : La généralisation de la semaine de 4,5 jours est, bien sûr, le dossier le plus marquant de cette rentrée scolaire. Tout en étant très vigilant sur les conditions de cette mise en œuvre (horaires, transports scolaires, ...), le **SE-UNSA** sera aussi très exigeant pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (recrutement des intervenants, qualité et gratuité des activités proposées, ...). Le Syndicat sera aux côtés des équipes chaque fois que cela sera nécessaire !

Mais s'il est très important, ce sujet n'est pas le seul à l'ordre du jour ! De nombreux autres chantiers sont en cours !

Maternelle : les nouveaux programmes vont faire l'objet d'une consultation en octobre ...

Cycles 2 et 3 : les nouveaux programmes sont en préparation ...

Accompagnement pédagogique des élèves : redoublement encore plus exceptionnel, continuité Ecole / Collège, ...

Evaluation : un grand débat est prévu courant novembre ...

Les semaines et mois qui viennent vont donc être cruciaux pour l'Ecole de demain. Il s'agira en effet de définir les contenus et les démarches pédagogiques qui doivent enfin rendre notre Ecole plus équitable et plus inclusive.

Mais ces évolutions ne serviront à rien si l'exercice de notre métier reste ce qu'il est. Comment le ministère va-t-il rendre cela possible ? Que sera la formation initiale ? Et la formation continue ? Quelles seront les conditions matérielles ? Et l'encadrement dans tout ça ? ...

Voilà pourquoi l'adhésion reste le meilleur geste pour que nous ayons, *ensemble*, les moyens de répondre à toutes les questions !

Bonne rentrée à Tous !

Mende le 25 août 2014

Dispensé de timbrage MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE
DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

1 Editorial

2 Infos diverses ...

Direction / Retraite / Isaé ...

3 Mouvement ...

Résultats CAPD du 25/08/2014

4 Renseignements

utiles / Départ en retraite ...



Pages encartées -

- Matériel de syndicalisation -

AGENDA

Mercredi 3 septembre

Conseil Syndical

Lundi 8 septembre

CTSD de rentrée

9 ou 11 septembre

Conseil de Formation

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Direction : simplification des tâches en bonne voie ...

La simplification des tâches des Directeurs, actée lors du chantier- métier « direction d'école », se concrétise.

Le **SE-UNSA** a participé fin juin à une réunion ministérielle sur le contenu du protocole de simplification. Ce dernier devrait prendre la forme d'une circulaire de cadrage. Les protocoles locaux devront décliner le cadre général tout en n'ignorant pas les spécificités liées aux départements eux-mêmes.

Des groupes de travail seront donc organisés dans les départements pour élaborer les protocoles locaux.

Des dispositifs de suivi verront le jour nationalement mais aussi localement, de façon à s'assurer que les protocoles seront suivis d'effets partout.

Le **SE-UNSA** a accueilli avec satisfaction ce processus de simplification tant attendu par les enseignants dans les écoles. C'est un signal qu'il était important de donner aux Directeurs.

Le **SE-UNSA**, porteur d'une évolution de la Direction et du fonctionnement de l'Ecole, y voit une esquisse de prise en compte des difficultés du terrain par le ministère.

Premiers points d'évolution

1/ Un vade-mecum du « bon fonctionnement de l'école », accessible en ligne avec des liens directs, donc évolutif.

2/ Des changements dans Base-élèves avec l'accès direct à des listes dès la rentrée 2014, le développement d'interfaces avec les communes et

une communication à chaque niveau en 2015.

3/ Un développement de l'Intranet dans les circonscriptions pour réduire sensiblement l'envoi de mails.

4/ Une évolution d'Affelnet pour réduire la charge de saisie incombant aux Directrices et Directeurs actuellement.

**Retraite Instituteurs / PE : partir dès l'âge légal ? Signez la pétition !**

Aujourd'hui, un Instituteur ou un Professeur des Ecoles doit prendre sa retraite obligatoirement à la fin d'une année scolaire, au 31 août. C'est un article du code de l'Education.

S'il atteint l'âge légal en cours d'année scolaire, l'Instituteur ou le Professeur des Ecoles devra obligatoirement la terminer.

Le Professeur des Ecoles ou l'Instituteur est le seul fonctionnaire, le seul salarié français à devoir attendre avant de pouvoir profiter de la retraite.

Par exemple, un fonctionnaire né le 25 octobre 1970 pourra prendre sa retraite à 62 ans, le 31 octobre 2032. Un Professeur des Ecoles ne pourra pas.

Il devra exercer jusqu'à la fin de l'année scolaire et ne pourra prendre sa retraite que le 31 août 2033, soit 10 mois après !

Pour le **SE-UNSA**, chacun doit avoir le droit et le choix de pouvoir prendre sa retraite dès l'âge légal, soit au dernier jour du mois de sa date d'anniversaire.

C'est une mesure de justice.

L'âge légal va être porté à 62 ans et tous les Professeurs des Ecoles qui n'auront pas exercé pendant 15 ans comme instituteurs ne pourront pas partir avant cet âge.

Le **SE-UNSA** vous invite à signer la pétition et à la faire signer autour de vous.

Pour cela, tapez le lien ci-dessous :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article6705>

ISAÉ : le deuxième versement a eu lieu ...

Grâce à l'action initiée par le seul **SE-UNSA**, une nouvelle Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (**ISAÉ**) est désormais versée aux enseignants du 1^{er} Degré, dans leur grande majorité.

Le solde (200 euros brut) a été versé, normalement, sur la paie de juin ou de juillet selon que vous soyez en activité, en congé ou à temps partiel. Une bonne nouvelle pour tous ceux qui en ont bénéficié !

Le **SE-UNSA** n'oublie pas les exclus pour lesquels il continue à se battre dans le cadre des chantiers-métiers qui se poursuivent.



C'est qui le syndicat utile ?



Rappel : il y avait 24 personnes « sans poste » et 12 postes proposés lors de cette deuxième phase d'ajustements.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous **uniquement** les résultats de la CAPD du 25 août. Le numéro de poste indiqué correspond au numéro du support tel qu'il a été publié lors de cette deuxième phase d'ajustements. Le poste en gras correspond à un temps partiel.

Après l'examen des vœux, il restait encore 13 personnes « sans poste ».

Une douzième collègue a été affectée d'office sur le dernier support vacant (St Martin de Boubaux).

Compte tenu de sa situation particulière, une treizième enseignante a été nommée sur un support vacant au Groupe Scolaire Jean Bonijol, à Mende.

Les 11 personnes encore « sans poste » seront affectées « en surnombre » sur des supports vacants suite à des congés longs, notamment des postes de remplaçants. En effet, les titulaires de 5 supports TR BD et d'un support TR ZIL vont être en congé maternité dès le 1er septembre. Elles pourront aussi être nommées sur des supports dont les titulaires sont en congé parental ou en longue maladie dès la rentrée ...

L'Administration a indiqué que ces "affectations se feraient en fonction des critères suivants : barème (qui prend en compte la situation familiale), situation géographique et vœux émis précédemment.

Les collègues concernés devaient être informés oralement du poste proposé le mardi 26 août au plus tard. Une confirmation écrite devait aussi leur être envoyée.

Un point a aussi été fait sur le dossier « Aide administrative à la Direction d'école ». Le nombre de supports est inchangé (15). Des « rééquilibrages » ont eu lieu sur la circonscription de Florac (diminution du nombre d'heures à St Etienne V. F. au profit du RPI de Ste Croix V. F.) et sur celle de Mende (intervention « allégée » au Chastel Nouvel et à Chabrits suite aux ouvertures de classes, au profit de Balsièges - perte d'une classe - et du « secteur mendois » ...

Un compte-rendu plus détaillé de cette réunion sera publié dans le supplément de septembre 2014 (NDLR : voir aussi sur le site local du **SE-UNSA**).

En fin de séance, une information relative au calendrier scolaire, modifié par Mme le Recteur) a été communiquée (voir sur le site local du **SE-UNSA**).

NOM Prénom	Ancienne situation	Poste obtenu	Barème
ALMERAS Emilie	Sans poste	Sans poste	1,333
BASCLE Caroline	Sans poste	Sans poste	5,328
CAYREL Mathilde	Sans poste	Sans poste	0,333
CHABANON Aurélie	Sans poste	Sans poste mais affectation support Jean Bonijol à MENDE	1,333
CHAUVELOT Marine	Sans poste	V8 - Poste 1 / ALTIER Classe Unique - <i>Anglais</i>	0,333
COPPEL Anne-Laure	Sans poste	Sans poste	6,333
FAGES Manon	Sans poste	Sans poste	0,333
GUIGUES Jordane	Sans poste	V1 - Poste 6 / LE BLEYMARD + LANGOGNE (50%)	7,333
LAPEYRE Baptiste	Ineat	Sans poste	0,333
LAUNE Katia	Sans poste	V4 - Poste 8 / ALBARET STE MARIE TR BD	5,333
LAZES Florence	Sans poste	Sans poste	8,333
LE FALHER Justine	Sans poste	V6 - Poste 7 / MEYRUEIS Adjointe - <i>Anglais</i>	2,333
LOPEZ Claire	Sans poste	V2 - Poste 12 / ST CHELY D'APCHER + AUMONT AUBRAC	6,333
MASMEJEAN Pauline	Sans poste	Sans poste	0,333
PONGE Liselotte	Sans poste	V2 - Poste 3 / VEBRON Direction	2,333
PRIEUR Bénédicte	Sans poste	Sans poste	0,333
RAYNAL Aurélie	Sans poste	Sans poste	1,333
REMIZE Mathilde	Sans poste	V1 - Poste 4 / ST ETIENNE V. F. TR ZIL	5
RICHARD Fanny	Sans poste	Sans poste	3,333
ROMIEU Anne	Sans poste	Affectation d'office sur poste n°2 vacant (St Martin de Boubaux)	0,333
SARRUT Régis	Sans poste	V2 - Poste 11 / MARVEJOLS SEGPA Adjoint	8,333
VEXLARD-GUIOT Marie	Sans poste	V1 - Poste 10 / MARVEJOLS SEGPA Adjointe	8,492
VIDAL Manon	Sans poste	V3 - Poste 9 / ALBARET STE MARIE Adjointe - Anglais	2,333
VIEU Géraldine	Sans poste	V1 - Poste 5 / BANASSAC/ LA CANOURGUE/ CHIRAC / ,,,	12,333



Renseignements utiles



SE-UNSA

BP 46

48002 MENDE Cedex

Tél. : 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org

Site : <http://sections.se-uns.org/48/>

► **Adresse du local :**

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
(derrière l'IUP) à **MENDE**
(au 1er étage à gauche,
bureau n°3 dans le couloir)

► **Permanences :**

Du lundi au vendredi :

- le matin, de 8h00 à 12h00

- l'après-midi, de 13h00 à 16h30

(sur rendez-vous après 16h30 ...).

-> sauf les jours de réunions ou de déplacements ...

Secrétaire Départemental :

Alain ROUSSON

Adresse personnelle :

11, Place du Clos de Rieucros

48000 MENDE

☎ 04.66.49.04.10

Portable : 06.89.78.81.96

Le département en quelques chiffres
(sous réserve de vérifications ...) :

81 écoles

► 7 écoles maternelles :

1 école à 3,5 classes

1 école à 4 classes

2 écoles à 5 classes

2 écoles à 6 classes

1 école à 8 classes

► 74 écoles primaires :

8 écoles à 1 classe

23 écoles à 2 classes

14 écoles à 3 classes

14 écoles à 4 classes (dont 1 avec CLIN)

7 écoles à 5 classes

1 école à 6 classes

1 école à 7 classes

2 écoles à 8 classes (hors CLIS)

2 écoles à 9 classes (dont 1 hors CLIS)

1 école à 10 classes (hors CLIS)

1 école à 13 classes (hors CLIS)

Pour un total de 294,5 classes (hors les 5 CLIS et hors les établissements spécialisés) ...

Il serait étonnant que des mesures de réajustement interviennent à la rentrée 2014. Le Comité Technique Spécial Départemental (CTPS) de rentrée se réunira le lundi 8 septembre à 14h00.

ADRESSES UTILES

► **M.G.E.N.** : Immeuble Le Mont Mimat, BP 34, 48002 MENDE Cedex

Tél. : 36 76

► **M.A.I.F.** : Immeuble «Le Vivaldi», Rue du Pré Vival, 48000 MENDE

Tél. : 04.66.65.69.00

► **M.A.E.** : Immeuble Le Torrent, Avenue du Père Coudrin, 48000 MENDE

Tél. : 02.32.83.60.48

► **Autonome de Solidarité** : Mêmes coordonnées que ci-dessus

Tél. : 09.60.37.26.15

► **U.M.R./U.E.R.** : Immeuble Le Mont Mimat, BP 34, 48002 MENDE Cedex

Tél. : 08.99.23.24.70

► **C.A.S.D.E.N.** : Immeuble Le Torrent, Avenue du Père Coudrin, 48000 MENDE

Tél. : 04.48.03.48.48

► **P.E.P.** : 10, Ter Bld Lucien Arnault, 48000 MENDE

Tél. : 04.66.49.37.37

► **C.D.D.P.** : 12 Avenue du Père Coudrin, BP 118, 48005 MENDE Cedex

Tél. : 04.66.49.10.32

► **F.O.L. / Ligue de l'Enseignement** : Rue des Ecoles, 48000 MENDE

Tél. : 04.66.49.00.30

► **ADMINISTRATION :**

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) :

3 Rue Chanteronne, BP 22, 48001 MENDE Cedex
Tél. : 04.66.49.51.00

Inspections de l'Education Nationale :

MARVEJOLS : 6 Rue Victor Cordesse - 48100 MARVEJOLS

Tél. : 04.66.32.68.09

MENDE : 19, Rue du Pré Vival, 48000 MENDE

Tél. : 04.66.49.03.20

FLORAC : Groupe Scolaire, BP 10, 48400 FLORAC
Tél. : 04.66.45.02.17

Retraite : procédure d'admission

Les demandes d'admission à la retraite doivent être formulées :

- **avant le 30 septembre 2014**

(date limite de dépôt du dossier) **pour un départ à la rentrée 2013/2014;**

- **9 mois avant la date de départ** pour un départ en cours d'année scolaire (**retraites anticipées**)

Il est donc essentiel de déposer la **demande de retraite** et l'imprimé **EPR 10** dûment complétés dans les meilleurs délais afin que la pension puisse être concédée à la date envisagée. Ces documents sont disponibles sur le site du Rectorat :

<http://www.ac-montpellier.fr/>

rubrique « **Espace des Personnels EN** » puis « **Retraite** », « **Demander sa retraite** » et enfin « déposer une demande d'admission à la retraite »;

Vous y trouverez la note concernant la procédure d'admission à la retraite (2 pa-

ges), le formulaire de demande d'admission à compléter (2 pages) et, l'imprimé EPR 10 ...

Vous pouvez aussi accéder à ce site en « passant » par celui de la DSDEN :

<http://www.ac-montpellier.fr/ia48/>

rubrique « **Personnels 1er Degré** », puis « **Enseignants 1er Degré Public** » et « **Retraite** ».

Pour avoir des informations sur les retraites, des sites sont à votre disposition :

www.fonction-publique.retraites.gouv.fr

www.pensions.bercy.gouv.fr

ou www.info.retraite.fr

Si vous souhaitez faire une simulation, contactez-nous au 04.66.65.18.93 !